

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 808

présenté par

M. Nury, M. Emmanuel Maquet, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Rolland, M. Vatin, M. Bourgeaux, M. Dive, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Forissier, M. Cinieri, M. Ray, M. Taite, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Bonnivard, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 1ER F

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce plan tient également compte des coûts de raccordement au réseau. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter sur l'utilisation qui pourrait être faite de ce plan de valorisation du foncier pour les entreprises publiques et sociétés dont l'effectif salarié serait supérieur à 250 personnes au 1er janvier.

Les diverses possibilités qui pourraient ressortir du plan si la rédaction actuelle de l'article n'évolue pas, ne doivent pas occulter les coûts de raccordement au réseau qui en résultent.

Le législateur ne souhaite pas que l'amendement voté en commission puisse servir afin de dénigrer l'image des entreprises mentionnées. Si ce plan de valorisation venait à être publié, le législateur trouverait utile qu'une estimation des coûts puissent être également mentionnée.